

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 7 février 2022

Date de l'annonce publique : 28/01/2022

Date de la convocation des conseillers : 28/01/2022

### Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	KLINSKI, conseillère (excusée).	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	12
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
Référence	CC.2022-2-7 - 7.0	
Point de l'ordre du jour	7.0	
Objet	<b>Convention relative à l'engagement d'un coordinateur sportif.</b>	

### Le conseil communal,

Vu la convention avec l'Etat relative à l'engagement d'un coordinateur sportif ;  
Considérant que cette convention a pour objet de mettre en place un concept intégré permettant notamment aux enfants de 0 à 12 ans de profiter d'un développement moteur adapté et à l'ensemble de la population de la commune de bénéficier d'une offre sportive de qualité ;  
Considérant que l'Etat participe pendant 3 ans aux frais salariaux du coordinateur sportif à raison de 50% des frais salariaux plafonnés à 150% du salaire social minimum pour salariés qualifiés, la contribution de l'Etat correspondant dès lors à un montant maximal de 2.031,26 € par mois ;  
Considérant que la recette en question sera imputée à l'article budgétaire 2/829/744710/99001 (Subvention de l'Etat - Coordinateur sportif) qu'il s'agit encore de créer ;  
Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;  
Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver la convention relative à l'engagement d'un coordinateur sportif conclue le 20 janvier 2022 avec l'Etat.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 14 février 2022

Le bourgmestre,

Le secrétaire,